

**CONFERENCE
DES
PARTENAIRES**



**PROGRAMME
D'URGENCE 2006**

Bujumbura, le 28 Février 2006

**GOUVERNEMENT
DE LA REPUBLIQUE
DU BURUNDI**

REPUBLIQUE DU BURUNDI

PROGRAMME D'URGENCE 2006

Bujumbura, Février 2006

TABLE DES MATIERES

	Page
Liste des abréviations	3
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	4
PARTIE I: PLAIDOYER	9
Introduction	10
Chapitre 1 : Le contexte politique, économique et social	12
Chapitre 2 : Les lourdes contraintes qui hypothèquent les efforts entrepris	17
2.1. Sécheresse dans certaines provinces, déficit du bilan alimentaire et risque de famine	17
2.2. Afflux massif des élèves au primaire	17
2.3. Risques d'épidémies	17
2.4. Retour continu des sinistrés et problèmes de réinsertion	18
2.5. Ressources financières faibles	18
2.6. Besoins d'améliorer la bonne gouvernance et l'Etat de Droit	18
Chapitre 3 : Les mesures d'accompagnement du gouvernement	20
Chapitre 4 : Les attentes du gouvernement par rapport à la Communauté Internationale	21
PARTIE II : PROGRAMME D'URGENCE 2006	22
Chapitre 1 : Assistance aux populations victimes de la sécheresse et de la famine	23
1.1. Situation actuelle	23
1.2. Objectifs du gouvernement	24
1.3. Actions urgentes	24
Chapitre 2 : Réhabilitation, construction et équipement d'infrastructures scolaires et amélioration de l'accès aux soins de santé de base	26
2.1. Situation actuelle	26
2.2. Objectifs du gouvernement	28
2.3. Actions urgentes	28
Chapitre 3 : Réhabilitation, Réinsertion des rapatriés, des déplacés, et des ex-combattants	32
3.1. Situation actuelle	32
3.2. Objectifs du gouvernement	32
3.3. Actions urgentes	33
Chapitre 4 : Bonne gouvernance et renforcement de l'Etat de droit	36
4.1. Situation actuelle	36
4.2. Objectifs du gouvernement	36
4.3. Actions urgentes	36
Chapitre 5 : Appui au budget	41
Chapitre 6 : Modalités de mise en œuvre et de suivi du Programme d'Urgence 2006	43
PARTIE III : PLAN D' ACTIONS CHIFFRE	46
A - Chiffrage des Actions prioritaires	47
B - Budget du Programme d'Urgence	51
C - Matrice des Actions/Résultats	52

Liste des abréviations

ABUTIP	: Agence Burundaise des Travaux d'Intérêt Public
AEP	: Adduction d'Eau Potable
BADEA	: Banque Arabe pour le Développement en Afrique
CdS	: Centre de Santé
CNCA	: Comité National de Coordination des Aides
CSLP	: Cadre Stratégique de lutte contre la pauvreté
FAD	: Fonds Africain de Développement
FAO	: Food and Agriculture Organisation
FBU	: Franc Burundais
FMI	: Fonds Monétaire International
HIMO	: Haute Intensité de Main d'Oeuvre
IBW	: Institutions de Bretton Woods
IDA	: International Development Agency
IDH	: Indice de Développement Humain
IGEBU	: Institut Géographique du Burundi
ISTEEBU	: Institut des Statistiques et des Etudes Economiques du Burundi
MINAGRIE	: Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
MPDRN	: Ministère de la Planification du Développement et de la Reconstruction Nationale
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONG	: Organisation non gouvernementale
ONU	: Organisation des Nations Unies
OPEP	: Organisation des Pays Producteurs de Pétrole
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PIB	: Produit Intérieur Brut
PMA	: Pays Moins Avancé
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTTE	: Pays pauvre très endetté
PVVIH	: Personnes vivant avec le VIH
RGPH	: Recensement Général de la population et de l'Habitat
S.T.	: Secrétariat Technique
USD.	: United States Dollar
VIH	: Virus de l'Immunodéficience Humaine

1. Pourquoi le Programme d'urgence ?

Le Burundi a organisé des élections démocratiques, libres et transparentes au cours de l'année 2005. Ces consultations électorales ont abouti à l'avènement d'institutions démocratiques et d'un Président de la République démocratiquement élu en Août 2005. Cette date est à marquer d'une pierre blanche puis qu'elle constitue un tournant important sur la voie de la réconciliation nationale, la consolidation de la paix et le retour de la sérénité indispensable à tout développement économique au Burundi. Le pari de la paix que viennent de remporter les nouveaux dirigeants du pays porte aussi en lui le challenge de réponses adéquates aux légitimes attentes de populations éprouvées par plus d'une décennie de guerre.

Le programme du Gouvernement qui s'articule autour de l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) trouve sa traduction concrète dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté complet (CSLP complet) en voie de finalisation. En effet, l'objectif global dudit programme est : «de créer des conditions propices au développement économique et social harmonieux de toutes les régions en visant le «Développement Humain Intégral¹».

Le Gouvernement du Burundi est en train de préparer le CSLP complet dont l'approbation par les Institutions de Bretton Woods (IBW) est prévue pour Juin 2006. Ce cadre servira de référence pour toutes les actions de développement économique et social sur une période de trois ans au moins. A ce titre, la mobilisation des financements nécessaires à sa réalisation constitue un défi majeur. C'est la raison pour laquelle, le Gouvernement du Burundi compte organiser une conférence de table ronde des partenaires au développement en Septembre 2006 autour du CSLP Complet.

Cependant, compte tenu de la situation d'extrême précarité d'un certain nombre de groupes sociaux, la vulnérabilité grandissante

du fait des aléas climatiques, la nécessité d'offrir le minimum de conditions d'accueil pour les enfants burundais fraîchement scolarisés, de soigner les personnes indigentes dans la dignité, et de maîtriser le flux des réfugiés désireux de revenir dans leur pays, le Gouvernement du Burundi a décidé de préparer un programme d'actions prioritaires et urgentes afin de solliciter le concours de ses partenaires au développement pour la mobilisation de ressources nécessaires à la prise en charge des besoins pressants nécessitant une réponse immédiate en attendant la finalisation et la mise en oeuvre de son Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté complet.

Ce Programme annuel est en fait une préparation du terrain pour la mise en oeuvre efficace du CSLP qui viendra prendre le relais des actions engagées en les approfondissant et en les ancrant davantage dans une perspective de développement.

En effet, le programme d'urgence, dans son esprit et dans sa conception, représente une partie importante de la première année du CSLP complet dans les domaines où ils se recoupent. Dans ce cadre, toutes les actions retenues dans les domaines de l'Education, Santé, Réhabilitation, Réinstallation et Réinsertion et de Bonne Gouvernance ont été retranchées de la programmation annuelle 2006 du CSLP complet.

Outre la limitation de leur durée dans le temps, une année tout au plus, les actions retenues se caractérisent essentiellement par l'urgence des besoins auxquels elles viennent en réponse et par la rapidité et la visibilité de leur impact sur l'amélioration des conditions de vie des populations au quotidien.

En effet, les populations, qui ont voté massivement lors des six consultations électorales organisées entre Février et Août 2005, attendent beaucoup des instances démocratiquement élues pour améliorer leurs conditions de vie et récolter ainsi les dividendes de la paix tant attendus.

Conscient que l'année 2006 sera cruciale pour la consolidation de la paix au Burundi, la

¹ Programme du Gouvernement 2005 - 2010

communauté internationale devrait soutenir le programme d'urgence du gouvernement burundais dans sa quête légitime de satisfaction des besoins primaires de la population.

En effet, il est hypothétique de tenter toute entreprise de développement tant que la majorité de la population est encore au stade de l'urgence.

2. A quoi répond le Programme d'Urgence?

Il est important de souligner que le programme d'urgence s'inspire largement des résultats des consultations communautaires, thématiques et sectorielles menées dans le cadre de la préparation du CSLP complet. A ce titre, la quasi totalité des actions prioritaires urgentes comprises dans le programme expriment le lien direct avec l'exercice en cours du CSLP Complet exception faite de l'assistance aux populations victimes de la sécheresse et la famine et de l'appui budgétaire.

Ainsi, les actions prioritaires urgentes identifiées tourneraient autour des cinq thématiques suivantes :

1. L'assistance aux populations victimes de la sécheresse et de la famine ;
2. La réhabilitation et/ou l'édification et équipement d'infrastructures scolaires et amélioration de l'accès aux soins de santé base
3. La réinsertion et la réhabilitation des ex-réfugiés, des déplacés et des ex-combattants ;
4. La bonne gouvernance et le renforcement de l'Etat de droit
5. L'appui au budget et à la balance des paiements ;

Dans ce cadre, il est important de souligner que les thématiques retenues sont hiérarchisées selon un ordre décroissant qui va du plus urgent au moins urgent. Il en est de même pour les actions prioritaires.

Les actions prioritaires prévues dans le cadre du programme d'urgence 2006 sont au nombre de seize si l'on tient compte de l'appui au budget.

Le coût total du programme s'élève à **168 215 650 US\$** dont **20 870 000 US\$** sont réservés à l'appui au budget et **147.345.650 US\$** pour les autres volets à savoir :

1. Programme d'aide alimentaire d'urgence
2. Programme Agricole d'urgence saison 2006b
3. Construction et Equipement des écoles primaires
4. Equipement de la RPP et production de manuels scolaires
5. Recrutement d'enseignants pour la rentrée scolaire septembre 2006
6. Fonds de soutien aux indigents
7. Appui aux structures de soins en médicaments et autres consommables
8. Appui au retour des réfugiés et des déplacés intérieurs
9. Appui à la réinsertion socio-économique des sinistrés
10. Appui au Programme National des groupes défavorisés
11. Aménagement des sites et construction de 13.500 maisons
12. Emploi des sinistrés dans le pavage de la voirie de Bujumbura
13. Equipement des maisons de détention
14. Renforcement du suivi du CSLP
15. Recensement général de la population et de l'habitat

3. Budget

La répartition des coûts par thème d'intervention et par action prioritaire est précisée dans le tableau ci-après, le détail des bases de calcul et des coûts par action figure dans la Partie 3 du programme d'urgence relative au Plan d'actions.

Il est important de signaler que les chiffres qui sont retenus dans ce programme ont été examinés, analysés et révisés avec les ministères techniques concernés et le Ministère de la Planification du Développement et de la

Reconstruction Nationale. Aussi, les actions prioritaires ont été recadrées et recentrées en fonction des programmes d'intervention des

partenaires au développement du Burundi pour l'année 2006.

BUDGET CORRESPONDANT AU PROGRAMME D'URGENCE 2006

N°	Thème/ Actions urgentes	Montant en \$US
1.	Assistance aux populations victimes de la sécheresse et de la famine	75.409.600
1.1.	- Programme d'aide alimentaire d'urgence	59.374.500
1.2.	- Programme Agricole d'urgence saison 2006b	16.035.100
2.	Réhabilitation, édification et équipement d'infrastructures scolaires et amélioration de l'accès aux soins de santé	27.983.550
2.1.	- Construction et Equipement de 1075 salles de classe	14.200.750
2.2.	- Equipement de la RPP et production de manuels scolaires	3.040.000
2.3	- Recrutement de 7 500 enseignants pour l'enseignement primaire	1.200.000
2.4	- Fonds de soutien aux indigents	4.942.800
2.5	- Appui aux structures de soins en médicaments et autres consommables	4.600.000
3.	Rapatriement, Réinstallation et Réinsertion économique des sinistrés	40.700.000
3.1.	- Appui au retour des réfugiés et des déplacés intérieurs	1.700.000
3.2.	- Appui à la réinsertion socio-économique des sinistrés	1.800.000
3.3.	- Appui au Programme National d'assistance aux groupes défavorisés	7.000.000
3.4.	- Aménagement des sites et construction de 13.500 maisons	10.000.000
3.5.	- Pavage de 78km de voirie à Bujumbura, Ngozi et Gitega	20.200.000
4.	Bonne gouvernance et renforcement de l'état de droit	3.252.500
4.1.	- Equipement des maisons de détention	1.000.000
4.2.	- Renforcement du suivi du CSLP	940.000
4.3.	- Recensement Général de la Population et de l'Habitat	1.312.500
5.	Appui au Budget	20.870.000
5.1.	- Appui au Budget et à la Balance des Paiements	20.870.000
	TOTAL	168.215.650

4. Modalités de mise en œuvre et du suivi du programme

Pour sa mise en œuvre, le programme d'urgence sera exécuté à travers la combinaison de deux modalités d'exécution. Il s'agit de l'exécution à travers un Fonds Fiduciaire financé par certains bailleurs de fonds, pour certaines activités et de l'appui programme/projet/direct pour certaines autres activités. Il est entendu que tous les bailleurs de fonds qui participent au financement du

programme d'urgence se retrouvent dans le cadre d'un comité unique de pilotage du programme d'urgence pour échanger les informations, prendre les décisions adéquates, coordonner les actions programmées et rendre compte des activités réalisées ou à programmer.

Les deux modalités combinées présentent des avantages certains. En effet, le Fonds Fiduciaire présente l'avantage de simplifier les procédures, d'éviter la multiplicité des intervenants, et d'offrir une certaine souplesse

dans l'exécution des activités. Cette modalité offre aussi l'avantage de garantir un suivi régulier et un travail de rapportage systématique. Elle offre enfin la possibilité à des bailleurs de fonds non représentés à Bujumbura de participer au financement du programme d'urgence.

Quand à l'appui programme/projet/direct, il permet aux bailleurs de fonds déjà présents sur le terrain d'utiliser les projets déjà opérationnels pour financer les actions supplémentaires prévues dans le programme d'urgence, moyennant réallocation des ressources, sans pour autant modifier les conventions de financement ou recourir à d'autres textes qui risquent de retarder la mobilisation des ressources.

4.1. Dispositif institutionnel

Un dispositif de gestion à trois niveaux est proposé pour la mise en œuvre et le suivi du programme d'urgence annuel :

1. Le pilotage d'ensemble du programme reviendra au **Comité de Pilotage** appuyé techniquement par un **Comité Technique**. Il est présidé par la 2^{ème} Vice Présidence de la république et comprend les ministères membres du Comité National de Coordination des Aides (CNCA) et des ministères en charge des secteurs concernés par les activités du programme d'urgence. Le comité fera appel chaque fois que de besoin aux ministères concernés ; il comprend aussi les représentants des bailleurs de fonds ayant contribué au financement du programme d'urgence directement ou par le biais du Fonds Fiduciaire.
2. Le suivi, évaluation et coordination technique au niveau de l'ensemble du programme s'effectueront par le biais du **Comité Technique**. Le Comité Technique sera présidé par le Secrétariat permanent du CNCA et comprend les points focaux des ministères sectoriels, et le chef du projet

d'appui au programme d'urgence. Le Comité Technique fera appel systématiquement aux représentants des bailleurs de fonds impliqués.

3. La gestion sera assurée, en collaboration avec le Secrétariat Permanent du CNCA, par une **Unité de gestion** du programme d'urgence. Il rendra compte au Comité Technique.

4.1.1. Le Comité de Pilotage

Le Comité de Pilotage, qui se réunira toutes les deux semaines et autant de fois que de besoin, a pour mission notamment de :

- Fixer les grandes orientations de mise en œuvre du programme ;
- Mettre en place les stratégies de négociation des financements ;
- Approuver les programmes d'actions du Programme d'urgence ;
- Procéder aux arbitrages en cas de besoin ;
- Veiller aux synergies entre les activités et les composantes du programme et à leur cohérence avec les objectifs globaux du programme ;
- Informer et sensibiliser tous les bénéficiaires et les acteurs sur les objectifs et les activités du Programme ;
- Mobiliser les ressources financières nécessaires au programme ;
- Faire mensuellement le bilan des activités, les contraintes, les améliorations souhaitées et les perspectives avec les bailleurs de fonds dans le cadre d'un mécanisme de concertation et de coordination gouvernement/bailleurs de fonds ;
- Mettre en place une stratégie de communication opérationnelle

4.1.2. Le Comité Technique

Placé sous l'autorité du Comité de Pilotage, le Comité Technique, qui est composé du Secrétariat permanent du CNCA, des points focaux des ministères sectoriels, du responsable de l'Unité de gestion du programme d'urgence et des représentants des bailleurs de fonds impliqués, a vocation de :

- Assurer le secrétariat technique du Comité de Pilotage en fixant les calendriers des réunions et en assurant leur préparation ;
- Faire rapport au Comité de Pilotage de l'état d'avancement mensuel de chaque thématique;
- Préparer la réunion semestrielle des bailleurs de fonds avec le Comité de Pilotage
- Elaborer le rapport d'exécution du programme d'urgence à mi-parcours qui sera présenté aux partenaires du Burundi à l'occasion de la Table Ronde de septembre 2006
- Mener toutes les actions nécessaires pour assurer le suivi de la mise en œuvre des activités du programme, leur évaluation et leur coordination en collaboration avec le projet d'appui au Programme d'urgence.

Il se réunit hebdomadairement et autant de fois que nécessaire.

4.1.3. L'Unité de gestion du programme d'urgence

L'unité de gestion du programme d'urgence a pour mission de :

- Monter les dossiers techniques et signer les contrats de sous-traitance avec les agences d'exécution ;
- Attribuer les marchés aux agences d'exécution conformément aux règles admises en la matière.
- Assurer le contrôle de qualité des travaux confiés aux divers opérateurs publics, para-publics, privés, ONG, associations de société civile, etc. ;
- Faire rapport régulièrement au Comité Technique de l'état d'avancement mensuel des décaissements et d'exécution des activités de chaque thématique.
- Assurer le suivi au quotidien de l'exécution des actions du programme financées par le Fonds Fiduciaire;
- Assurer le contact avec les bailleurs de fonds, les projets et les ONG impliqués, dans le cadre de la concertation,
- Appuyer à l'élaboration du rapport d'exécution du programme d'urgence à mi-parcours qui sera présenté aux partenaires du Burundi à l'occasion de la Table Ronde de septembre 2006

enfin, par un grand nombre de défilés des entreprises publiques et privées qui, face aux nombreuses difficultés qu'elles ont connues avec la crise, ont procédé à des compressions de personnel.

En outre, les différentes crises socio-économiques qu'a connues le Burundi ont généré des phénomènes de déplacement des populations à l'intérieur des frontières nationales. Celle d'octobre 1993 a particulièrement amplifié le mouvement d'exil des burundais consécutif aux conflits politico-ethniques qui endeuillent le pays depuis plus de trois décennies.

En 2003, le nombre de burundais vivant dans des conditions infra-humaines d'exil, d'errance et/ou de regroupement dans les camps des déplacés est estimé à environ 17% de la population totale du pays soit 1,2 Millions de personnes.

En effet, d'après les enquêtes et les études menées par le gouvernement en 2002, le Burundi compte environ 240 sites de déplacés disséminés à travers tout le pays et regroupent plus de 430.000 personnes. Plus de 500.000 personnes sont encore réfugiées dans les pays voisins et surtout en Tanzanie où vivent 95% des réfugiés burundais alors qu'environ 200.000 rapatriés avaient regagné le Burundi entre 1997 et 2003. En plus des réfugiés et déplacés, il y a lieu de noter qu'il existe des catégories très vulnérables tels que les femmes veuves chefs de ménage (20 045), les enfants de la rue et les jeunes déscolarisés (50 000), les gardiens de la paix (50 000) et les chômeurs (rapatriés, jeunes lauréats des écoles et universités sans emploi : 15 000).

En plus de ces déplacés et rapatriés dont les effectifs sont relativement bien connus, un nombre important de personnes sont dispersées dans des familles d'accueil qui les hébergent surtout en milieu urbain et péri-urbain.

L'ensemble de ces personnes vit dans des conditions déplorable où le manque de logement décent, l'inaccessibilité aux services sociaux de base, le manque d'eau potable, la promiscuité et la malnutrition les exposent à une grande vulnérabilité physique et morale.

Cette extrême vulnérabilité est aussi exacerbée par l'inaccessibilité à la terre et/ou l'exiguïté des terres entraînant ainsi un déficit alimentaire sans précédent face à une population sans cesse croissante

Chapitre 2 : Les lourdes contraintes qui hypothèquent les efforts entrepris

2.1. Sécheresse dans certaines provinces, déficit du bilan alimentaire et risque de famine

Depuis l'avènement de la crise en 1993, le Burundi a vécu avec un bilan alimentaire déficitaire. En 2004, et selon une étude menée par le PAM² sur l'ensemble des provinces, le niveau élevé de vulnérabilité alimentaire est très critique pour la population burundaise. Il a été démontré que 68 % des ménages sont classés dans des groupes à risques d'insécurité alimentaire, 16 % en situation d'insécurité alimentaire chronique, 11 % faiblement vulnérables et seulement 5 % sans problème de sécurité alimentaire.

A la fin 2005 et en ce début 2006, la sécurité alimentaire des populations rurales est sérieusement menacée par les aléas climatiques et les maladies des plantes. En effet, la situation alimentaire est préoccupante dans la quasi-totalité des provinces du pays. Elle est encore plus grave dans les provinces de Kirundo, Muyinga, Cankuzo, Ruyigi et Rutana. La situation est très grave dans les basses altitudes (Moso, Bugesera, Imbo et Buragane).

Des signes de disette s'observent dans tout le pays suite au déficit hydrique qui a caractérisé la saison agricole 2006A.

Les cultures sèchent dans les champs et la situation alimentaire risque de s'aggraver d'ici le début de la saison culturale 2006 B, c'est-à-dire dans 3 mois, car on n'envisage pas de récoltes pour la saison culturale 2006A.

2.2. Afflux massif des écoliers sur les écoles primaires

Dans le but d'atteindre rapidement l'objectif de scolarisation universelle, le gouvernement a décidé la gratuité de l'enseignement dans le primaire à partir de la rentrée scolaire 2005 – 2006. La réponse des populations a été immédiate et on observe un afflux massif des élèves en première année primaire dans toutes

les provinces du pays et particulièrement dans celles où le taux de scolarisation est le moins élevé. Ainsi plus de 500 000 élèves supplémentaires se sont fait inscrire.

La pression sur le système éducatif, qui en est résultée, a amené le gouvernement à affecter des ressources budgétaires importantes au secteur de l'éducation pour recruter de nouveaux enseignants et construire de nouvelles salles de classe. Ce effort financier de l'Etat, même s'il est important, ne couvre qu'une partie des besoins, alors que ces derniers sont appelés à augmenter au fur et à mesure que de nouveaux élèves avanceront dans les classes supérieures. La qualité de l'enseignement risque d'en souffrir du fait du surpeuplement des classes et du manque du matériel didactique.

2.3. Risques d'épidémies

Les maladies environnementales contribuent pour près de 60% à la morbidité dans les sites des déplacés. Les sinistrés restent à leur tour sous-informés des améliorations sanitaires qu'elles peuvent obtenir d'un bon usage des adductions d'eau potable.

Le taux de desserte en eau potable au niveau national reste faible et inégalement réparti. L'enquête³ menée à travers les sites des déplacés et rapatriés révèle que 60% des sites ne sont pas servis en eau potable. Même pour les sites alimentés en eau potable, les adductions se trouvent en moyenne à une distance de 2 kilomètres pour près de 35% des sites visités.

En outre, les règles élémentaires d'hygiène ne sont pas respectées dans la plus grande majorité des sites. Il s'en suit la mauvaise odeur dégagée à l'intérieur du site et une très grande affluence des mouches observées autour des latrines et à l'intérieur du site.

Sur l'ensemble des sites, le système de canalisation des eaux pluviales et/ou des eaux usées est observé dans seulement 5% des sites.

² Etude menée en septembre 2004

³ HCR

L'accès aux soins de santé de base est très limité à cause de la pression exercée sur les infrastructures existantes tels que les centres de santé, etc.

Le risque d'épidémie est très élevé dans les sites de transit à cause aussi de la promiscuité qui y règne. On assiste à une recrudescence des endémo-épidémies comme la malaria, les maladies respiratoires et les maladies diarrhéiques.

2.4. Faiblesse des ressources financières de l'Etat

Le gouvernement du Burundi voudrait augmenter les ressources affectées aux secteurs sociaux et approfondir les réformes structurelles dans le but de stimuler la production et la croissance. Ces efforts demandent une augmentation considérable des ressources financières de l'Etat que le pays n'est pas en mesure de mobiliser sur le seul plan intérieur. En effet, la paupérisation des populations et le ralentissement de l'activité économique ont réduit les recettes de l'Etat. Cette situation va sans doute s'aggraver avec la sécheresse qui sévit dans le pays et qui aura des conséquences négatives sur les revenus des ménages et à cause des nombreuses urgences auxquelles le gouvernement doit impérativement répondre.

2.5. Afflux continu des sinistrés et problèmes de réinsertion

L'année 2005 a été marquée par le retour continu des réfugiés burundais et déplacés intérieurs dans leurs zones d'origine. La réussite du processus électoral a amplifié ce retour. En effet, à partir du mois de Juin 2005, on a enregistré le retour d'environ 4.500 personnes par semaine, principalement vers les provinces de Ruyigi, Muyinga, Makamba, Kirundo, Rutana, Cankuzo et Karuzi. Depuis 2002, environ 300.000 réfugiés sur un total estimé à 700.000 burundais vivant dans les camps en Tanzanie, sont retournés dans leur pays.

Parallèlement, environ 30.000 déplacés intérieurs installés sur des sites sont revenus dans leur zones d'origine en 2005 et ce

processus se poursuit, majoritairement dans les provinces de Makamba, Bururi et Rutana. Le retour des déplacés, qui sont concentrés dans les provinces du centre et du nord, reste tributaire de l'insécurité qui y règne et des problèmes de réconciliation communautaires dans leur zone d'origine. C'est dans ce contexte que 7.700 burundais ont cherché refuge au Rwanda. En septembre, 10.300 demandeurs d'asile rwandais ont été enregistrés au Burundi. Une assistance humanitaire de base est fournie à ces populations émigrées particulièrement vulnérables.

En plus des faibles capacités des services de santé et d'éducation, le manque d'habitat et d'accès à la terre, constituent les principaux facteurs qui entravent la réinsertion des rapatriés. Les questions de la propriété foncière, le manque de terres et autres alternatives économiques aux activités agricoles, rendent difficile la réinsertion économique des réfugiés qui retournent dans leur zone d'origine. En plus, le HCR estime que 70% des réfugiés n'ont pas de maisons ou ont retrouvé leurs maisons entièrement détruites. La situation est la même pour les déplacés qui retournent dans leur zone d'origine.

Des solutions adéquates doivent être trouvées rapidement pour permettre d'endiguer cette situation de précarité économique, sanitaire et sociale de ces populations vulnérables.

2.6. Besoins d'améliorer la bonne gouvernance et renforcer l'Etat de Droit

Parmi les causes avérées de la crise burundaise, figure en bonne place la mauvaise gouvernance dans ses dimensions politique, économique et administrative.

Ainsi, par exemple, il a été constaté une hypertrophie de la population carcérale qui vie dans des conditions difficiles. L'administration pénitentiaire totalement démunie en couvertures, matelas, marmites, moyens de transport des prisonniers, ne peut que constater les dégâts devant l'ampleur de la tâche.

En ce qui concerne la gouvernance économique, le système statistique nationale

totallement désarticulé ne permet pas à l'heure actuelle de soutenir le système de planification stratégique et d'assurer un suivi efficace du CSLP complet qui sera mis en œuvre à partir du deuxième semestre de l'année 2006.

Concernant la gouvernance politique, l'administration communale est encore jeune, peu encadrée et totalement dépourvue de moyens et de conditions élémentaires de travail.

Tous ces exemples illustrent bien l'état dans lequel se trouve aujourd'hui la gouvernance dans notre pays.

C'est pour cela, que des solutions rapides doivent être trouvées afin d'améliorer la gouvernance dans le pays, condition nécessaire et suffisante à tout développement humain durable.

PARTIE II
PROGRAMME D'URGENCE 2006

**CHAPITRE I. Assistance des populations
victimes de la sécheresse et de la famine**

1.1. Situation actuelle

Avant la crise d'Octobre 1993, le Burundi jouissait d'une autosuffisance alimentaire et n'importait que quelques produits de complément (5 %) tels que le sel, le sucre, la farine de blé et les produits laitiers. Cependant, la couverture alimentaire accusait un excédent en glucides et un fort déficit en protéines d'origine animale, en lipides et en oligo-éléments (vitamines, minéraux...).

En effet, selon les estimations faites en 1983, les apports en nutriments essentiels en équivalent - énergie étaient de 0,5% pour les protéines animales, 10,5% pour les protéines végétales, 5,9% pour les lipides et 82,7% pour les glucides contrairement aux normes de la FAO et de l'OMS qui sont respectivement de 2,5%, 10-15%, 20-25% et 60-70%. La principale source de l'offre alimentaire des burundais est constituée par les récoltes des cultures vivrières. Cependant, la consommation des lipides et des protéines d'origine animale est très limitée. Il en est de même des fruits et légumes.

Suite à la crise et aux aléas climatiques, la situation nutritionnelle qui était déjà fragile sur le plan de l'équilibre nutritionnel s'est beaucoup dégradée particulièrement pour les populations vulnérables et sinistrées par la guerre civile.

Selon les données du PAM/FAO/MINAGRIE, la production vivrière totale de l'année 2005 est

estimée à 3.611.000 tonnes contre une offre requise (besoins minimaux) de 4.917.000 tonnes, soit un déficit de 27 %. Celui-ci est en partie couvert par une importation alimentaire sous forme de produits commerciaux (environ 50.000 tonnes) et d'aide alimentaire (environ 120.000 tonnes). Le déficit non couvert est estimé à 31 % des disponibilités intérieures.

Sur le plan d'équilibre alimentaire, la couverture énergétique est assurée à 75 %, celle en protéines à 40 % et celle en lipides à 22 %. La ration journalière d'un burundais est en effet dominée à plus de 90 % par des apports volumineux pauvres en éléments essentiels (tubercules et racines, bananes) contre très peu ou pas de sources en protéines, en lipides et en oligo-éléments.

D'autre part, selon une étude menée par le PAM en septembre 2004 sur l'ensemble des provinces, le niveau élevé de vulnérabilité alimentaire est très critique pour la population burundaise. Il a été démontré que 68 % des ménages sont classés dans des groupes à risques d'insécurité alimentaire, 16 % en situation d'insécurité alimentaire chronique, 11 % faiblement vulnérables et seulement 5 % sans problème de sécurité alimentaire. Par ailleurs, la proportion de burundais vivant sous le seuil de pauvreté monétaire (moins d'1 \$US par jour) est passée de 35 % en 1992 à 67 % actuellement.

Cette situation alimentaire et nutritionnelle précaire montre que le pays est loin d'assurer une sécurité alimentaire pour tous. L'offre alimentaire est insuffisante, ne répond pas aux normes de qualité requise et est caractérisée par une disparité intra et inter-régions naturelles. Cette situation s'est aggravée par les perturbations climatiques qui ont frappé une

février 2006 puisque le retard des pluies a repoussé la mise en place de la saison 2006A de deux mois. De plus, elles seront certainement faibles et viendront chevaucher la saison B.

La situation alimentaire connue au Nord du pays l'année dernière est en train de se reproduire cette année dans les zones les plus affectées par le retard des pluies. La sévérité de la famine dans les régions citées ci haut se manifeste ces derniers mois, par la vente des tôles et tuiles des maisons, de propriétés foncières, par la prostitution, la consommation d'herbes sauvages et l'exil vers d'autres provinces et pays limitrophes.

Face à cette situation de crise alimentaire évidente, le Gouvernement voudrait initier une opération consistant à mobiliser une aide alimentaire constituée d'aliments de base pouvant être stockés facilement.

D'après les estimations du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, 50% des ménages sont menacés par la malnutrition. Toutefois, il faut de manière urgente aider 30% des ménages soit 70% des ménages dans les provinces de Kirundo, Muyinga, Cankuzo, Ruyigi, et Rutana ; 20% des ménages dans les provinces de Gitega, Karuzi, Kayanza, Ngozi et Cibitoke et 10% des ménages dans les provinces de Bubanza, Bujumbura Rural, Bujumbura Mairie, Bururi, Makamba, Muramvya et Mwaro.

Coût du programme: 59 374.500.000 FBU

1.3.2 Programme Agricole d'Urgence saison 2006b

La sécurité alimentaire des populations rurales au Burundi est sérieusement hypothéquée par la quasi -disparition des colocases, l'alarmante attaque du manioc par une forme virulente de la mosaïque du manioc et les aléas climatiques. Des signes de famine s'observent dans tout le pays suite principalement à la sécheresse, qui a frappé une grande partie des exploitations

durant la saison agricole 2006 A ; les cultures sèchent dans les champs et la situation alimentaire est critique pour 50% de la population burundaise.

Pour relancer les activités de ces ménages, le Gouvernement du Burundi, appuyé par les bailleurs de fonds, voudrait fournir des intrants à 30% des ménages soit 460 000 ménages afin de sauver la saison agricole 2006 B et recruter et former 3.000 moniteurs pour l'encadrement des cultivateurs.

Coût total du programme : 16 035.100.000 FBU

2.1. EDUCATION NATIONALE

2.1.1. Situation actuelle

Le système éducatif burundais se caractérise par un faible taux d'accès à l'éducation, des disparités régionales dans l'implantation des infrastructures sociales d'accueil, une insuffisance des capacités humaines en qualité et en quantité, une insuffisance des salles de classes face à une demande croissante de la population scolarisable, la vétusté des bâtiments publics scolaires existants, un manque criant de matériel didactique et pédagogique ainsi que des équipements.

Le système de l'éducation est réparti en quatre paliers à savoir : l'enseignement préscolaire; l'enseignement primaire; l'enseignement secondaire (technique professionnel, général) et l'enseignement supérieur. La politique actuelle de l'éducation intègre également l'enseignement des métiers, l'alphabétisation des adultes et la culture.

L'enseignement préscolaire (cercles préscolaires et garderies communautaires) s'adresse à une infime minorité (1,6%) de la population scolarisable avec des disparités régionales profondes. Les intervenants, dans ce système d'enseignement, sont l'Etat et les privés. La couverture de cet ordre d'enseignement dans sa forme classique reste modeste et limitée aux zones urbaines, en particulier dans la capitale Bujumbura. Si on regarde maintenant le poids du secteur public et privé à ce niveau, on constate que vers la fin des années 1990, les effectifs d'élèves étaient répartis pour moitié dans le public et le privé alors qu'en 2003, le secteur public ne scolarise plus qu'environ un tiers des effectifs. Au cours

des dernières années, le secteur public ne s'est en fait pas du tout développé, de 3 643 élèves en 2000 on est passé à 3.575 en 2003.

Globalement, l'enseignement primaire a connu trois phases d'évolution sur la période allant de 1989 à 2003. De 1989 à 1992, on observe un accroissement lent mais continu des effectifs d'élèves; entre ces deux dates, le nombre d'enfants scolarisés est passé de moins de 600 000 à un peu plus de 650 000 élèves, ce qui représente, en rythme annuel, environ 2,7 % d'accroissement. De 1993-1996, le système a perdu d'un coup plus de 32 % des élèves, soit un volume d'environ 210 000 élèves de moins. La forte augmentation au niveau des effectifs a permis au système de retrouver pratiquement, vers le début des années 2000, le nombre d'élèves qu'il aurait pu avoir si le rythme d'accroissement constaté dans la première phase était resté constant. Le taux net de scolarisation enregistré au cours de l'année scolaire 2004-2005 était de 60 %. Ce qui nous donne un déficit réel de 40 % en défaveur des enfants ayant l'âge d'être à l'école (7 ans).

Ce déficit est dû également à trois raisons majeures :

- L'insuffisance relative des enseignants parce que la politique de double vacation du maître et des locaux n'est pas systématiquement appliquée ;
- L'insuffisance des bâtiments scolaires. En effet, une classe accueille plus que les normes exigées soit plus de 80 élèves par classe au lieu de 40 et dénote une forte disparité. On note aussi une insuffisance remarquable des équipements soit un banc pupitre pour quatre écoliers, une insuffisance du matériel didactique soit un livre pour trois écoliers.
- Le rendement interne qui est très faible avec des redoublements excessifs

(31,2%) et des abandons importants (8,6 %) en 2003-2004.

L'enseignement privé n'est pas développé (1,7 %). Il n'est pas de nature à influencer significativement la croissance de l'accès.

En plus de ces éléments, il y a des disparités provinciales très profondes qui atteignent plus de 42 % de différence du taux net de scolarisation. Enfin, le taux de passage de l'enseignement primaire vers l'enseignement secondaire est faible (33,5 % en 2004-2005).

L'accès à l'enseignement secondaire général et technique se caractérise par une demande très forte mais une offre très faible. Les infrastructures sont insuffisantes et la majorité d'entre elles sont en mauvais état. Les équipements sont également insuffisants soit un banc pupitre pour quatre élèves.

Les infrastructures scolaires sont en très mauvais état. Les équipements d'internat sont insuffisants et obsolètes (manques de lits, de matelas, du matériels de cuisson etc.). En plus les écoles secondaires accusent un manque de matériels pédagogiques (un livre pour cinq élèves) et de laboratoires. Même si on observe une croissance rapide des effectifs grâce à la création des collèges communaux, le taux brut de scolarisation n'est que de 13,2 % en 2003-2004. Le rendement interne est très faible. En effet, le redoublement atteint 19 % en 2003-2004. Il existe de profondes disparités selon le genre (42,6 % des filles au secondaire général et 33,8 % des filles à l'enseignement technique). Les disparités provinciales sont également observées si on compare le nombre d'écoles. Le taux de passage de l'enseignement secondaire vers l'enseignement supérieur public est très faible (32,6 % en 2003-2004).

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, même si une croissance régulière des effectifs est observée de 53 étudiants en 1960 à 16.364

étudiants en 2003-2004 y compris les effectifs des universités privées ; le nombre d'étudiants pour 100.000 habitants reste des plus faibles en Afrique (216 étudiants). Les infrastructures académiques sont sursaturées (1 place assise pour plus de 3 étudiants). Les infrastructures sociales sont surexploitées (1 place pour 6 demandeurs).

Les disparités selon le genre sont énormes. Les filles représentent 27% des effectifs. Le rendement interne est très faible dans les institutions publiques, les taux de redoublement varient entre 8,3 % et 20,4 %.

En ce qui concerne l'enseignement non formel, le taux d'alphabétisation des adultes au Burundi est un des plus faibles du monde (37,37 %). Les femmes sont de loin moins alphabétisées (27,33 %) que les hommes (48,23 %). L'analphabétisme constitue un des obstacles majeurs de la croissance économique.

S'agissant de l'enseignement aux métiers, il s'adresse à 2655 apprenants dans 98 centres fonctionnels. Comme le taux de scolarisation au secondaire est à la hauteur de 13,2%, on peut estimer que près d'un million de jeunes entre 14 et 20 ans sont disponibles pour bénéficier de cette formation. Les écoles d'enseignement des métiers sont insuffisantes et ne sont pas suffisamment équipées en matériel d'enseignement professionnel.

A tous les niveaux, on assiste à un dysfonctionnement tant institutionnel que pédagogique aggravé par une paupérisation et une rareté des ressources sans précédent.

Faute de construction des salles de classe et de recrutement de nouveaux enseignants suivant les besoins toujours croissants, la pression de la demande est de plus en plus forte, et place le gouvernement dans une situation difficile. La guerre a occasionné une fuite de cerveaux

les enfants y compris ceux des familles vulnérables.

Pour l'année 2006, il s'agira de construire 1075 salles de classe, de réhabiliter 200 salles de classes, de les équiper en bancs pupitres, en bureaux du maître, en armoires et en tableaux noirs. En plus des entreprises qui seront mobilisées, les populations locales apporteront leur contribution en main d'œuvre.

Coût du projet : 14.200 750.000.000 Fbu

2.1.3.2 Equipement de la Régie de Production Pédagogique (RPP) et production de manuels scolaires

Les écoles primaires existantes ne sont pas toutes équipées en matériel didactique et pédagogique suffisant. La Régie de Production Pédagogique (RPP) est l'institution chargée de satisfaire les besoins en manuels pédagogiques de l'éducation, mais ses équipements sont vétustes et sa capacité de production reste inférieure aux besoins exprimés par le système.

Pour réussir sa mission, la RPP doit assurer la maintenance et l'entretien des équipements existants et se doter de machines modernes plus performantes en vue d'accroître sensiblement sa production. Il s'agit d'une assembleuse, une encolleuse et une couseuse. Le coût de ces équipements s'élève à 1.040.000 000 de FBU.

Il s'agira aussi de produire et de distribuer 1 million de livres d'élève pour les 1^{ères} et 2^{èmes} années pour un coût de 2 000 000 0000 de FBU.

Coût total du projet : 3.040.000.000 FBU

2.1.3.3 Recrutement d'enseignants pour l'enseignement primaire

Suite à la construction de nouvelles classes et à l'afflux massif des enfants entrant en première année primaire, les besoins en enseignants ont

fortement augmenté. De plus, 90% des effectifs entrant aujourd'hui vont passer en 2^{ème} année dès Septembre 2006, ce qui entraînera le recrutement de nouveaux enseignants et leur prise en charge pendant les quatre derniers mois de l'année 2006, après quoi, il seront pris en charge par le budget de l'exercice 2007.

Les prévisions de recrutement s'élèvent à 7500 nouveaux enseignants, dont 2500 pour la première année et 5000 pour la deuxième année..

Coût du projet : 1.200.000.000 de Fbu

2.2. SANTE

2.2.1. Situation actuelle

La crise de 1993 a frappé durement le système de santé. Ses effets directs ont été principalement la destruction d'infrastructures de santé, le décès et le départ en exil d'une partie du personnel médical et paramédical, la concentration du personnel restant dans les zones sécurisées, le départ de l'assistance technique étrangère, la pénurie des médicaments, l'augmentation de leurs prix à la suite de la dépréciation de la monnaie burundaise et le gel de l'aide extérieure qui finançait une bonne partie des services de santé.

Le déplacement des personnes a entraîné une détérioration des conditions de vie et d'hygiène et un appauvrissement grave des populations et ont donné comme conséquence la réapparition d'épidémies que l'on considérait comme éradiquées ou sporadiques (choléra, dysenterie bacillaire, typhus, méningite).

Le gel de l'aide extérieure, consécutif à l'embargo décrété par les pays voisins, qui représentait environ 90% des ressources d'investissement a provoqué également l'arrêt de la plupart des programmes de santé.

La conséquence de tous ces problèmes est que les indicateurs de santé se sont fortement détériorés: C'est ainsi que, le taux de couverture vaccinale des enfants de moins de 5 ans a chuté de 80% en 1992 à 55% en 1997, et l'on a également observé la recrudescence des principales endémo-épidémies, notamment le paludisme, les maladies diarrhéiques et respiratoires ainsi que l'expansion sans précédent du VIH/SIDA.

Aujourd'hui, malgré les efforts de redressement entrepris au cours des dernières années, le taux de mortalité infantile reste assez élevé et est estimé à 165 pour mille pour les enfants de moins de cinq ans; le taux de mortalité maternelle est estimé à un peu plus de 800 décès maternels pour 100.000 naissances vivantes. L'espérance de vie à la naissance tourne autour de 39 ans (avec SIDA). Le système de santé accuse toujours de graves problèmes de fonctionnement.

2.2.2 Objectifs et Stratégies du gouvernement

L'objectif principal du secteur de la santé est d'assurer l'accès universel aux services et soins de santé d'ici l'an 2010 par la promotion de la plus grande couverture sanitaire et l'amélioration de l'état de santé des populations afin de permettre à chaque citoyen de mener une vie digne et saine, socialement et économiquement productive ainsi que l'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant.

Les objectifs spécifiques qui sous entendent cet objectif sont les suivants :

- L'amélioration de l'accès aux services de santé ;
- La réduction du taux de morbidité et de mortalité lié aux endémo-épidémies ;
- La réduction de la mortalité infantile, néonatale et juvénile et maternelle ;

- L'augmentation du taux de couverture vaccinale et contraceptive ;
- L'amélioration de l'accès aux médicaments et de la qualité des soins de santé ;
- La lutte contre les maladies transmissibles, carencielles et la malnutrition.

Pour répondre aux besoins prioritaires, les stratégies suivantes seront adoptées :

- Intensification des soins de santé préventifs, curatifs et promotionnels ;
- Amélioration du financement du secteur de la santé notamment par la mise en place des Institutions d'Assurance maladie et l'implication des communautés de base pour contribution ;
- Amélioration de l'accessibilité des services de soins de santé de qualité ;
- Renforcement des capacités institutionnelles du Ministère de la Santé Publique ;
- Redynamisation des principaux programmes de santé ;
- Renforcement des capacités de gestion autonome des Hôpitaux publics et des centres de santé.

2.2.3 Actions urgentes

Le programme d'urgence 2006 dans le secteur de la santé porte sur la fourniture de médicaments aux différentes structures de santé pour améliorer la prise en charge des malades.

2.2.3.1. Fonds d'appui aux indigents

Si l'on considère que le taux de pauvreté au Burundi en 2004 est de 68%, certaines sources du Ministère de la Santé Publique estiment que 10% de la population totale est considérée comme indigente. Cette catégorie de la population doit être prise en charge à 100%

pour au moins cinq catégories de dépenses médicales. Il s'agit des césariennes, des accouchements, de la prise en charge des enfants de moins de cinq ans, des hospitalisations et des consultations externes.

Ceci nécessite la mise en place d'un Fonds d'appui aux indigents et aux pauvres qui nécessite un montant de 15 millions de US\$. Deux millions d'Euro sont promis par l'Union Européenne. Deux autres millions de dollars américains ont été promis par d'autres bailleurs de fonds et ONG internationales (MSF, etc.). Il s'agit donc de faire financer le tiers du budget du Fonds pour soulager les populations vulnérables qualifiée de prisonniers des hôpitaux.

Coût du Fonds : 4.942.800.000 FBU

2.2.3.2 Appui aux structures de soins en médicaments et autres consommables

Les structures de soins tant les hôpitaux (35) que les centres de santé (531) connaissent de fréquentes ruptures de stock de médicaments et des consommables dues essentiellement à l'insuffisance de ces produits face aux besoins en médicaments des populations bénéficiaires. Les besoins annuels en médicaments et en consommables sont estimés à 10 milliards et chaque année on accuse un déficit de l'ordre de 7 milliards de Fbu.

L'appui demandé ici porte sur l'acquisition des médicaments de première nécessité particulièrement ceux de malaria, de fièvre typhoïdes, de la tuberculose, des maladies virales, et autres dispositifs médicaux permettant de couvrir les besoins ressentis à l'échelle national tel que les antiseptiques, les compresses, les accessoires de la petite chirurgie, la table de consultation etc. L'objectif est d'améliorer l'accessibilité au médicament dans le but d'assurer une meilleure prise en charge des malades.

Coût total : 4.600.000.000 FBU

3.1 Situation actuelle

Au cours des 40 dernières années, le Burundi a connu deux vagues de déplacement de la population qui ont contraint 300.000 personnes à fuir principalement vers la Tanzanie en 1972 et 600.000 autres en 1993. En 2003, les Burundais vivant en exil, dans les sites de déplacés intérieurs et les dispersés étaient estimés à plus de 1 million.

En 2004, l'Etat du Burundi en collaboration avec le HCR a accueilli plus de 217 864 réfugiés et on estime que de 2005 à 2006, plus de 400.000 autres seront rentrés.

Le gouvernement a aussi, entre 1997 et 2002, contribué à la construction et à la réhabilitation de plus de 30 000 maisons. Ce niveau de réalisation reste faible au regard du nombre de ménages sinistrés dans le besoin de logement (240 000 ménages). De cet effectif, 70 000 ménages parmi lesquels 40 000 ménages sinistrés extérieurs sans terres et sans référence et 30 000 ménages sinistrés intérieurs qui, pour des raisons diverses ne souhaitent plus retourner sur leurs collines d'origine seront installés sur une centaine de sites-villages à identifier et à aménager à cet effet.

L'appui dans la construction/reconstruction des maisons pour les 170 000 ménages restants se fera sur les collines d'origine.

Bien que des actions de rapatriement et de réinsertion des réfugiés et des déplacés de guerre soient en cours, on constate qu'il y a encore beaucoup de démunis et vulnérables qui ne sont pas encore réinsérés et ne peuvent surtout pas accéder à leurs biens meubles et immeubles. Des infrastructures collectives,

économiques et sociaux doivent être mises à leur disposition à titre de mesures d'accompagnement de leur réinsertion.

Le gouvernement a jugé que pour la consolidation de la paix et de la sécurité, il urge de procéder à la réinstallation et à la réinsertion socio-économique des personnes sinistrées afin de permettre à ces dernières de se prendre progressivement en charge et de participer activement au développement de l'économie nationale.

Un programme national triennal glissant de réhabilitation des sinistrés (PNRS) a été initié à cet effet en 2004 et se trouve en cours d'exécution.

3.2. Objectifs et Stratégies du Gouvernement

Le programme de réhabilitation des sinistrés poursuit l'objectif stratégique suivant : « contribuer à la consolidation de la paix et à la réconciliation nationale pour une cohabitation pacifique, à travers :

- La réintégration des sinistrés dans le strict respect des droits de l'homme en parfaite harmonie avec l'environnement dans lequel ils seront réinstallés et réinsérés ;
- L'accès aux services sociaux de base tels que la santé et l'éducation ainsi que l'habitat ;
- La relance et la promotion de l'activité économique de base principalement dans le secteur agricole et la promotion des groupements et associations d'auto développement au sens large ;
- La construction d'un consensus autour des objectifs de développement pour assurer une transition fluide de l'humanitaire au développement.

Il s'agira également de prendre en charge les personnes défavorisées et les vulnérables notamment les enfants en difficulté (orphelins, enfants abandonnés et séparés, enfants de la rue, ainsi que les enfants soldats), les personnes

handicapées, les personnes indigentes et les personnes âgées. Le nombre de personnes dans cette situation s'est évidemment accru suite à la crise. L'objectif est d'assister toutes ces personnes et de leur permettre une autosuffisance et une intégration progressivement dans le processus de développement socio-économique.

La réalisation de cet objectif passe nécessairement par la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions d'urgence au cours de l'année 2006 en l'occurrence :

- l'appui au retour des réfugiés et des déplacés intérieurs,
- la réinsertion socio-économique des sinistrés,
- l'identification, l'aménagement/assainissement de sites de réinstallation (10) et la reconstruction de maisons des sinistrés (13.500),
- l'assistance sociale en faveur des enfants défavorisés et autres groupes vulnérables comme les personnes âgées et les handicapés,

3.3 Actions urgentes

3.3.1. Appui au retour des réfugiés et des déplacés intérieurs

Actuellement, plus de 500.000 burundais vivent en dehors du Burundi et plus de 200 000 sont des déplacés intérieurs.

Aujourd'hui les conditions sécuritaires s'améliorent progressivement depuis la mise en place de nouvelles institutions issues des élections démocratiques. Cette situation constitue un gage d'un retour volontaire plus accru avec pour corollaire des besoins de financement des activités de rapatriement et de réintégration qui s'accroissent de jour en jour.

Ainsi, le processus de rapatriement et de retour des déplacés intérieurs doit aller de pair avec

un effort conséquent de mobilisation des moyens importants qu'il requière.

En effet, compte tenu du mouvement de rapatriement enregistré au cours des années antérieures, le gouvernement escompte soutenir environ 150.000 rapatriés et faciliter le retour de 30.000 déplacés intérieurs dans leur zone d'origine.

En vue d'assurer leur retour dans la dignité et sur base volontaire, les activités suivantes sont envisagées:

- l'identification et l'aménagement des sites d'accueil de transit ;
- la sensibilisation, la mobilisation et le suivi du retour ;
- la facilitation du retour des rapatriés et des déplacés vers la zone d'origine ainsi que toutes les formalités administratives pour assurer une réintégration sociale et communautaire;
- la disponibilisation d'un paquet retour en vivres et non-vivres, pour assurer une survie décente sur une période d'au moins 3 mois en attendant les premières récoltes (voir programme agricole d'urgence);
- l'appui aux groupes plus vulnérables (enfants non accompagnés, malades chroniques, femmes enceintes, etc.).

Le coût du projet est estimé à 1.700.000 000FBU.

3.3.2 Appui à la réinsertion socio-économique des sinistrés

Les victimes du conflit burundais font face à une détérioration sans cesse croissante des conditions de vie socio-économique et à une extrême pauvreté suite au pillage de leurs moyens de production. Cet état de choses les maintient dans une situation d'éternels assistés pour leur survie quotidienne.

Cette population a besoin d'une assistance rapide afin qu'elle soit réhabilitée dans ses droits et dans ses capacités de production.

Ainsi le Gouvernement a décidé d'appuyer les ménages des sinistrés pour restaurer leurs moyens de production en vue d'un retour rapide à une vie agricole active de manière à assurer leur sécurité alimentaire et à améliorer leurs revenus à travers la disponibilisation des intrants agricoles (semences, outils agricole et fertilisants, les produits phytosanitaires).

Le coût de cette réhabilitation est estimé à 1.800.000.000 FBU représentant essentiellement l'acquisition des intrants.

3.3.3 Identification, Aménagement de dix sites de réinstallation des sinistrés et reconstruction de 13 500 maisons

La réinstallation consiste en l'organisation de l'accès à l'abri et à la terre aussi bien pour les sinistrés intérieurs qu'extérieurs. Pour ceux qui peuvent retourner dans leur milieu d'origine, c'est l'habitat dispersé qui est restauré. Pour la catégorie de ceux qui ne peuvent plus retourner sur les collines ou qui n'ont plus de terres pour s'installer, l'appui consiste essentiellement à identifier et à aménager de nouveaux sites de réinstallation, soit à proximité des terres d'origine ou tout près de nouvelles allocations de terres à cultiver, et les assister ainsi dans la construction des logements. Cet aspect présente quelques avantages comme la facilité d'accéder aux infrastructures sociales essentielles de base telles que l'eau potable, les écoles et les structures de soins de santé. Pour réussir ce programme de construction, le gouvernement a mis en place une stratégie de mobilisation des populations en les incitant eux même à construire leur propre maison avec l'appui d'un maître maçon.

Le coût total du projet est estimé à 10.000.000.000 FBU

3.3.4 Appui au Programme National d'Assistance en faveur des enfants défavorisés, des personnes âgées et des handicapés

Ce projet consiste à réinsérer, réinstaller les enfants de la rue, les enfants défavorisés ainsi que les personnes âgées et handicapées.

Le Ministère de la solidarité nationale, des droits de la personne humaine et du genre en collaboration avec l'UNICEF dénombrent : 5000 enfants de la rue, 5000 enfants chefs de ménage ; 1050 enfants handicapés ; 25000 enfants orphelins de la guerre ; 230000 enfants orphelins du sida ; 14000 enfants soldats, 155300 enfants déplacés et 190000 enfants réfugiés en Tanzanie, 200 enfants incarcérés, etc.

La mise en œuvre du projet consiste à financer les activités prévues pour toutes les catégories des orphelins et autres enfants vulnérables, des enfants de la rue, des personnes âgées, des personnes handicapés. Il s'agit notamment :

- Réinsertion des enfants en difficulté ; scolarisation de ces enfants ; intégration des enfants en difficulté dépassant l'âge de scolarisation dans l'enseignement des métiers ; création des emplois en faveur de ces défavorisés. Coût estimé : 2.500.000.000 FBU
- Pour les enfants de la rue : l'identification de ces enfants et jeunes de la rue ; la recherche des familles d'accueil pour ceux qui n'ont aucun parent ; la sensibilisation de l'administration et de la communauté pour une prise en charge communautaire ; la prévention de la réapparition d'autres cas d'enfants de la rue ; en enfin assurer le suivi des enfants et jeunes réinsérés dans leurs familles, dans les familles tutrices ou dans la communauté.

- Coût estimé : 2.000.000.000 FBU
- La réinsertion socio-économique des personnes handicapées et des personnes âgées par la construction des maisons pour les sans abris ; achat de médicaments et de nourriture.
- Coût estimé : 2.500.000.000 FBU

Le coût des activités prévues est estimé à 7.000.000.000 FBU.

3.3.5 Voirie et Assainissement

La situation de la voirie dans toutes les communes urbaines de Bujumbura et dans les centres urbains secondaires est préoccupante. Les voiries urbaines et les réseaux d'évacuation des eaux pluviales, soit faute d'entretien soit à cause de l'âge, ont subi d'importantes dégradations particulièrement pendant la durée de la crise.

La voirie de la ville de Bujumbura totalise 660 Km de routes dont 120 Km de routes revêtues, 56 Km de voies pavées et 484 Km de routes en terre.

1. BWIZA	Pavage et Assainissement	6,270 km	1.378.850.000 FBU
2. KININDO	Pavage et Assainissement	44,100 km	12.348.000.000 FBU
3. NYAKABIGA	Pavage et Assainissement	12,500 km	2.750.000.000 FBU
4. NGAGARA	Pavage et Assainissement	7,000 km	1.960.000.000 FBU
5. GITEGA	Pavage et Assainissement	7,750 km	1.365.000.000 FBU
6. NGOZI	Pavage et Assainissement	1,700 km	402.000.000 FBU
TOTAL		79,320 km	20.203.850.000 FBU

Pour ces tronçons les populations ont déjà versé leurs contributions. Au vu du montant des paiements anticipatifs de la participation on se rend compte que l'approche participative s'est déjà enracinée chez les bénéficiaires directs des infrastructures. Malheureusement le manque de fonds pour satisfaire rapidement cette demande et améliorer les conditions de vie des populations et la circulation des biens et services risque de décourager cette dynamique

La dégradation est donc très avancée dans tous les quartiers et principalement sur les routes en terre. Malgré les interventions du PTPCE et prochainement du FAD et de l'Union européenne, le déficit ne pourra pas être comblé s'il n'y a pas de nouvelles ressources et urgentes.

Le gouvernement du Burundi s'est fixé comme objectif d'améliorer la circulation dans les centres urbains et de faciliter les échanges. Dans le cadre de la consolidation de la paix et de l'assainissement du climat social, le gouvernement a pour autre objectif de créer un nombre important d'emplois en utilisant la technique HIMO dans le but de contribuer à la lutte contre la pauvreté et permettre la distribution de revenus décents aux rapatriés, déplacés, ex-combattants et démobilisés.

Le programme de pavage de la voirie qui est présenté pour l'année 2006 en Mairie de Bujumbura et dans certains centres urbains secondaires se présente comme suit :

participative à la base. C'est pourquoi ce programme mérite d'être soutenu. Coût du programme : 20.203.850.000 FBU

4.1. SECTEUR DE LA JUSTICE

4.1.1. Situation actuelle

Une bonne justice dans un pays constitue le fondement de l'unité, le garant de la paix et du développement socio-économique.

Depuis 1993, la guerre qui a duré plus de dix ans a considérablement affaibli les capacités de l'Etat à assurer la sécurité des personnes et des biens, l'encadrement du développement et à bâtir un état de droit.

La justice qui normalement est le garant de la sécurité et de la paix sociale n'a pas fonctionné comme il se devait. Les principales déficiences de la justice étant : i) l'impunité ; ii) la corruption ; iii) la lenteur des procédures ; iv) la formation insuffisante ; v) une législation inadaptée ou lacunaire ; vi) les détentions préventives prolongées à l'origine d'une surpopulation carcérale ; vii) le manque de documentation juridique et judiciaire ; viii) la déficience du système pénitentiaire ; ix) l'éloignement de la justice des justiciables ; x) le manque d'infrastructures et d'équipements adéquats

4.1.2. Objectifs et Stratégies du Gouvernement

En matière de justice, le Gouvernement s'est assigné l'objectif de renforcer l'état de droit et d'établir une justice qui sécurise tous les citoyens.

Il s'agira de promouvoir et de renforcer l'indépendance de la magistrature, de lutter contre l'impunité, d'accélérer l'instruction et le jugement des affaires et l'exécution des jugements, de lutter contre la corruption, et

d'améliorer les conditions de détention des prisonniers.

Les stratégies à mettre en œuvre portent sur la formation des magistrats et l'amélioration de leurs conditions de travail, la modernisation et l'adaptation de la législation, la diffusion des textes de loi, le renforcement des capacités institutionnelles du Ministère de la Justice, le désengorgement et l'équipement des maisons de détention.

4.1.3 Actions urgentes

4.1.3.1 Désengorgement et Equipement des Maisons de détention

Le désengorgement des maisons de détention et l'amélioration des conditions carcérales constituent une des priorités du gouvernement pour l'an 2006.

Pour y arriver des mesures seront prises pour rendre les jugements et leurs exécutions le plus rapidement possible pour juguler à la fois le problème d'impunité et les détentions abusives.

L'Etat va également doter les prisonniers d'un minimum de ressources pour subvenir aux besoins élémentaires (nourriture et autres besoins vestimentaires), et de moyens de déplacement pour leur transport (vers les cours, tribunaux et hôpitaux). Il fournira en outre des équipements d'identification des détenus ainsi que d'autres matériels indispensables pour le fonctionnement des prisons (nourriture, marmites, tables, assiettes et autres couverts de tables, des lits, matelas, etc.) afin d'améliorer les conditions carcérales.

En ce qui concerne la lutte contre l'impunité et les détentions abusives, le projet procédera à l'organisation d'itinérances auprès des cours d'appel/ chambres criminelles et la mise en œuvre de Programmes d'assistance judiciaire et de Transport de témoins. Un contrôle régulier des

détenus et un suivi de la régularité d'incarcération seront instaurés.

Coût du programme 1.000.000.000 FBU

4.2 RENFORCEMENT DES SYSTEMES DE COLLECTE DES DONNEES STATISTIQUES

4.2.1. Situation actuelle

La mise en chantier d'un système de suivi destiné à juger de l'efficacité du CSLP sur la réduction de la pauvreté et des OMDs nécessite que tous les partenaires s'accordent sur les objectifs de réduction de la pauvreté que l'on souhaite atteindre de par la stratégie adoptée. Il faut également choisir des indicateurs pertinents et définir leurs cibles. Avec l'appui du PNUD à travers l'assistance technique d'AFRISTAT, une liste d'indicateurs est déjà arrêtée. Cette liste a été le résultat des discussions des experts d'AFRISTAT et les experts nationaux constituant la Cellule Technique Interministérielle pour le Suivi des indicateurs de pauvreté (CTISIP).

L'ISTEEBU étant le noyau autour duquel sera bâti ledit système de suivi, il a travaillé en étroite collaboration avec les unités sectorielles des ministères techniques (via la CTISIP) pour le choix et la décomposition (région, genres, quantiles,...) des indicateurs (intermédiaires et finaux) de suivi et évaluation du CSLP et OMDs. Il a travaillé également avec les différents partenaires pour la définition des cibles quantifiables pour les différents indicateurs dont les cibles ne sont pas définies ou pour lesquels, il faut les modifier.

L'ISTEEBU et les unités sectorielles de production statistiques participent dans la définition des besoins en matière de données et organisent la collecte et l'analyse des données selon les différentes sources et selon les ressources disponibles.

En général, les données sur les indicateurs intermédiaires sont collectées par les ministères sectoriels au niveau central et local. Ces données concernent surtout les dépenses publiques dans divers secteurs et sur les activités et les résultats qui procèdent de ces dépenses.

Les indicateurs finaux (de résultats et d'impacts) sont collectés auprès des bénéficiaires par le biais des enquêtes auprès des ménages ou individus, des recensements et des recherches participatives.

4.2.2. Actions urgentes

4.2.2.1. Renforcement de la collecte des données pour le suivi de la pauvreté

Au cours de la période allant de 1998 à 2005, l'ISTEEBU a pu réaliser des travaux d'enquête qui rentrent dans le cadre du suivi et évaluation du CSLP telles que l'enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages en 1998, l'enquête sur les indicateurs de développement (QUID 2002), l'enquête par grappes à indicateurs multiples 2000 et 2005. Le département de la population au Ministère de l'Intérieur a réalisé l'enquête socio-démographique et de santé de la reproduction en 2002.

A part ces enquêtes réalisées par l'ISTEEBU et le Département de la Population entre 1998 et 2005, les autres données socio-démographiques proviennent des projections relevant des RGPH 1979 et 1990.

Compte tenu de l'obsolescence des données existantes et du manque d'autres données fiables et actualisées, il importe d'organiser dans l'urgence une nouvelle collecte de données tant auprès des ménages que dans les administrations qui ne réalisent pas de synthèses statistiques.

Pour ce qui est de la collecte auprès des ménages, il existe plusieurs types d'enquêtes que l'on peut réaliser pour le suivi et évaluation du CSLP et des OMD :

- enquête agricole et de budget consommation des ménages,
- enquête sur l'emploi,
- enquêtes démographiques et de santé,
- enquête d'opinion sur la perception de la pauvreté et du développement durable.

Ces enquêtes présentent les unes plus que les autres des avantages comme des limites. Cependant, dans le cadre du suivi de la pauvreté et des agrégats macroéconomiques, le RGPH et une enquête agricole et de budget consommation des ménages ont l'avantage qu'ils aideraient quant à l'actualisation des données socio-démographiques, de la mesure et l'analyse des différents aspects de la pauvreté et de leurs corrélations mais aussi fourniraient les informations sur les statistiques agricoles qui manquent tant pour la confection des comptes nationaux. Ils sont donc plus adaptés pour le suivi et l'évaluation des CSLP. Ils viendraient en complément aux autres enquêtes en cours (l'enquête par grappes à indicateurs multiples –MICS 3- 2005 et l'enquête sur les indicateurs de base du bien être –QUIBB 2006).

Avec pareilles enquêtes, l'on collecte des informations diversifiées sur les dépenses et les revenus des ménages, de l'agriculture, de la propriété mais aussi sur les domaines de la santé, de l'éducation, de l'emploi, de l'accès aux services et aux programmes sociaux,....

Dans le cadre du suivi de la pauvreté et des indicateurs macroéconomiques, les activités suivantes devraient retenir l'attention de tous les partenaires au développement pour la période 2006-2007 à savoir :

- l'enquête annuelle agricole et de budget consommation des ménages pour l'année culturale 2006-2007 ;
- le renforcement des capacités des structures de production et synthèse statistiques (ISTEEBU, les Unités sectorielles existantes et celles à créer, la CTISIP⁶) pour un meilleur suivi et évaluation de la pauvreté et les impacts des stratégies dans la réduction de la pauvreté pour 2006 ;
- le renforcement de la base statistique pour l'élaboration des comptes nationaux (à l'ISTEEBU) et l'alimentation de la base de données socio-économiques du Burundi et la documentation des indicateurs de suivi du CSLP (par la CTISIP).

La réalisation de ces activités requiert non seulement des ressources financières très importantes, le renforcement des capacités des structures nationales de productions et synthèses statistiques mais aussi le travail en synergie de ces dernières pour capitaliser au maximum les ressources humaines nationales.

Le coût de l'enquête agricole et de budget consommation 2006-2007 qui se réalisera sur une durée d'une année avec 3 passages (correspondant aux trois saisons culturales) est estimé à 1.200.000.000 FBU (dont 50% en 2006).

Le renforcement des capacités (ISTEEBU, unités sectorielles et la CTISIP) a un coût estimé à 340.000.000 FBU.

Coût total du projet : 940.000.000 FBU

4.2.2.2. Recensement Général de la Population et de l'Habitat

Le Gouvernement a besoin de disposer d'une banque de données socio-démographiques et économiques suffisamment variées et à jour, touchant tous les secteurs de la vie socio-économique du pays, pour lui permettre la planification du développement durable.

Depuis le dernier recensement de la population de 1990 et la crise de 1993 qui en est suivie, le paysage démographique national a été profondément modifié par les phénomènes démographiques « mortalité » et « migrations » liés à cette crise.

Aujourd'hui, mise à part quelques enquêtes statistiques ponctuelles réalisées par l'ISTEEBU et le Département de la Population entre 1998 et 2005 (l'enquête prioritaire portant sur les conditions de vie des populations de 1998, l'enquête sur les indicateurs de développement de 2002, l'enquête socio-démographique et de santé de la reproduction de 2002 ainsi que l'enquête par grappes à indicateurs multiples MICS 2 et 3 respectivement en 2000 et 2005); les seules données démographiques disponibles proviennent du Recensement Général de la Population de 1979, de l'enquête démographique et de santé de 1987 et du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1990. Ces données ont été rendues obsolètes à la fois par le temps et par la crise que traverse le Burundi.

Les projections démographiques en cours d'utilisation par les planificateurs et chercheurs à défaut d'un recensement général récent se limitent à l'estimation des effectifs globaux de la population par sexe et par entité administrative allant du niveau national jusqu'au niveau de la commune sans distinguer le milieu rural et le milieu urbain.

C'est dans ce contexte qu'un troisième recensement général de population et de l'habitation s'impose; d'une part pour l'évaluation et le suivi des objectifs du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), et d'autre part pour le suivi des objectifs du millénaire pour le développement (OMDs). C'est ainsi que le troisième recensement général de la population et de l'habitation a été inscrit comme une priorité dans le plan d'actions du CSLP.

Le troisième recensement général de la population et de l'habitation permettra de connaître :

- l'état de la population (effectifs, structure par âge et par sexe et sa répartition selon d'autres modalités couramment utilisées dans les recensements nationaux tels que la situation matrimoniale, la nationalité, la religion, etc.);
- la répartition spatiale (nouvelle carte de peuplement) après la traversée d'une longue période de crise de guerre (depuis 1993 à nos jours);
- les tendances démographiques (indicateurs démographiques);
- les indicateurs socio-économiques;
- l'état de l'habitat, etc.

Les préparatifs du 3^{ème} recensement général de la population et de l'habitation devront impérativement commencer au cours de l'année 2006 pour escompter le réaliser en (2007) 2008⁵ et mettront à contribution toutes les compétences nationales disponibles (Département de la population au Ministère de l'Intérieur, IGEBU, ISTEEBU, CTISIP, etc.) en collaboration avec l'assistance extérieure

⁵ Cette date peut être ramenée à 2007 si les ressources financières sont mobilisées au premier semestre 2006 (pour les deux premières phases) et 1^{er} trimestre 2007 pour le reste des phases.

nécessaire. La réalisation du RGPH se fera en 5 étapes à savoir :

- la préparation administrative comprenant l'ensemble des préparatifs généraux ou activités préliminaires,
- la préparation technique et matérielle ;
- le dénombrement général et l'enquête post censitaire ;
- le traitement des données (dépouillement des résultats provisoires et traitement pour l'obtention des résultats définitifs du recensement) ;
- l'analyse, publication et dissémination des résultats définitifs du RGPH₃.

Les préparatifs du RGPH₃ dureront deux ans, et le dénombrement général est fixé au 16 Août 2007 ou 2008.

Coût du programme pour 2006 : 1.312.500.000 FBU

Le Budget Général de l'Etat pour l'exercice 2006 a été préparé dans la logique de réduire sensiblement les déséquilibres des Finances Publiques et permettre la relance de l'économie.

Il traduit d'une part, la volonté du nouveau gouvernement d'augmenter les dépenses sociales en vue de la réduction de la pauvreté, de mobiliser plus de recettes intérieures par l'extension de l'assiette fiscale, le renforcement des services de recouvrement des impôts, la lutte contre la fraude et les malversations économiques; d'assainir la gestion des finances publiques; de réduire la dette intérieure de l'Etat en particulier des arriérés dus au secteur privé et, d'autre part, les exigences du programme de relance de l'économie signé entre le Fonds Monétaire International et le Gouvernement du Burundi.

L'hypothèse centrale de projection est fondée sur une reprise accrue de la coopération tant bilatérale que multilatérale, de la reprise de la croissance de l'économie ainsi que du soutien aux secteurs sociaux et économiques en vue d'une réduction visible de la pauvreté.

Il accorde la priorité aux secteurs de l'Education Nationale, de la Santé Publique, de la Lutte contre le SIDA, de l'Agriculture et de l'Elevage, de la réhabilitation des infrastructures de base ainsi que de la relance du secteur privé.

Les ressources du Budget général de l'Etat (dons compris) passent de 238,1 Milliards FBU en 2005 à 346,2 Milliards FBU en 2006 soit une augmentation de 45,42%. Cette augmentation est due essentiellement aux recettes sur dons attendues en 2006 qui passent de 81,92 Milliards FBU à 161,34 Miliards FBU sur la

même période soit un accroissement de 96,95%.

Les prévisions des recettes en rapport avec les impôts sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital sont projetées pour l'exercice 2006 à 40,17 Milliards FBU contre 33,67 Milliards FBU l'exercice précédent soit un accroissement de 19,29%, tandis que les impôts sur les biens et services et sur le commerce extérieur passent respectivement de 71,71 Milliards et 32,55 Milliards en 2005 à 94,51 Milliards et 36,68 Milliards en 2006.

Les charges du Budget Général de l'Etat pour l'exercice 2006 passent de 326,2 Milliards en 2005 à 417,8 Milliards FBU, soit une augmentation de 28,1%. Précisons que ces charges se répartissent en dépenses courantes pour 249,1 Milliards FBU soit 59,61% et en dépenses d'Investissement pour 168,7 Milliards FBU soit 40,39% du total général des charges.

Les dépenses courantes passent de 205,8 Milliards FBU en 2005 à 249,06 Milliards en 2006. L'augmentation de ces dépenses est liée à l'affectation des ressources importantes aux secteurs de l'Education et de la Santé, au recrutement de 5000 enseignants du primaire, de 2000 enseignants du secondaire, de 500 infirmiers et de 180 magistrats ainsi que le paiement d'une bonne partie des arriérés dus au secteur privé.

Les dépenses en capital quant à elles augmentent de 40,1% en passant de 120,4 Milliards à 168,7 Milliards. Ces dépenses seront orientées principalement dans les secteurs visés par la lutte contre la pauvreté, les programmes de démobilisation, réhabilitation et l'aménagement des terres ainsi que le renforcement des capacités.

Le déficit global s'élève à 71,55 Milliards FBU pour l'exercice 2006 malgré les appuis

budgétaires substantiels accordés sous forme de dons.

Les financements de ce déficit déjà identifiés s'élèvent à 50,68 Milliards FBu laissant ainsi un gap de financement de 20,87 Milliards FBu.

Tableau n° 1 : Besoins d'appui budgétaire pour l'exercice 2006 (en milliards de FBu)

I.. Recettes courantes	184,91
Recettes fiscales	174,13
Recettes non fiscales	10,78
II. Dons	161,34
Dons courants	72,79
Dons en capital	88,55
Total Recettes et Dons	346,25
III. Dépenses courantes	249,06
Dépenses sur biens et services et autres transferts courants	211,66
Versements d'intérêts	26,42
Dépenses des fonds	10,98
IV. Solde courant hors dons (I-III)	-64,15
V. Solde courant y compris dons (I+II-III)	97,19
VI. Dépenses en capital et prêts nets	168,74
Dépenses en capital	170,74
Prêts net du Trésor	-2,0
VII. Déficit global avec dons (V-VI)	-71,55
VIII. Déficit global hors dons (IV-VI)	-232,89
IX. Déficit base caisse	-71,55
X. Financement	50,68
Financement extérieur net	0,77
Financement intérieur net	49,91
XI. Besoin de financement	-20,87

Source : Ministère des Finances, Département du Budget

Pour sa mise en œuvre, le programme d'urgence sera exécuté à travers la combinaison de deux modalités d'exécution. Il s'agit de l'exécution à travers un Fonds Fiduciaire financé par certains bailleurs de fonds, pour certaines activités et de l'appui programme/projet/direct pour certaines autres activités. Il est entendu que tous les bailleurs de fonds qui participent au financement du programme d'urgence se retrouvent dans le cadre d'un comité unique de pilotage du programme d'urgence pour échanger les informations, prendre les décisions adéquates, coordonner les actions programmées et rendre compte des activités qui se déroulent.

Les deux modalités combinées présentent des avantages certains. En effet, le Fonds Fiduciaire présente l'avantage de simplifier les procédures, d'éviter la multiplicité des intervenants, et d'offrir une certaine souplesse dans l'exécution des activités. Cette modalité offre aussi l'avantage de garantir un suivi régulier et un travail de rapportage systématique. Elle offre enfin la possibilité à des bailleurs de fonds non représentés à Bujumbura de participer au financement du programme d'urgence.

Quand à l'appui programme/projet/direct, il permet aux bailleurs de fonds déjà présents sur le terrain d'utiliser les projets déjà opérationnels pour financer les actions supplémentaires prévues dans le programme d'urgence, moyennant réallocation des ressources, sans pour autant modifier les conventions de financement ou recourir à d'autres textes qui risquent de retarder la mobilisation des ressources.

6.1. Dispositif institutionnel

Un dispositif de gestion à trois niveaux est proposé pour la mise en œuvre et le suivi du programme d'urgence annuel :

- Le pilotage d'ensemble du programme reviendra au **Comité de Pilotage** appuyé techniquement par un **Comité Technique**. Il est présidé par la 2^{ème} Vice Présidence de la République et comprend les ministères membres du Comité National de Coordination des Aides (CNCA) et des ministères en charge des secteurs concernés par les activités du programme d'urgence. Le comité fera appel chaque fois que de besoin aux ministères concernés ; il comprend aussi les représentants des bailleurs de fonds ayant contribué au financement du programme d'urgence directement ou par le biais du Fonds Fiduciaire.
- Le suivi, évaluation et coordination technique au niveau de l'ensemble du programme s'effectueront par le biais du **Comité Technique**. Le Comité Technique sera présidé par le Secrétariat permanent du CNCA et comprend les points focaux des ministères sectoriels, le chef du projet d'appui au programme d'urgence gestionnaire du Fonds Fiduciaire. Le Comité Technique fera systématiquement appel aux représentants des ministères impliqués et à ceux des bailleurs de fonds.
- La gestion sera assurée, en collaboration avec le Secrétariat Permanent du CNCA, par une **Unité de gestion** du programme d'urgence. Il rendra compte au Comité Technique.

6.1.1. Le Comité de Pilotage

Le Comité de Pilotage, qui se réunira toutes les deux semaines et autant de fois que de besoin, a pour mission notamment de :

- Fixer les grandes orientations de mise en œuvre du programme ;
- Mettre en place les stratégies de négociation des financements ;
- Approuver les programmes d'actions du Programme d'urgence ;
- Procéder aux arbitrages en cas de besoin ;
- Veiller aux synergies entre les activités et les composantes du programme et à leur cohérence avec les objectifs globaux du programme ;
- Informer et sensibiliser tous les bénéficiaires et les acteurs sur les objectifs et les activités du Programme ;
- Mobiliser les ressources financières nécessaires au programme ;
- Faire mensuellement le bilan des activités, les contraintes, les améliorations souhaitées et les perspectives avec les bailleurs de fonds dans le cadre d'un mécanisme de concertation et de coordination gouvernement/bailleurs de fonds ;
- Mettre en place une stratégie de communication opérationnelle.

6.1.2. Le Comité Technique

Placé sous l'autorité du Comité de Pilotage, le Comité Technique, qui est composé du Secrétariat permanent du CNCA, des points focaux des ministères sectoriels, du PNUD et du responsable de l'unité de gestion du programme d'urgence, a vocation à :

- Assurer le secrétariat technique du Comité de Pilotage en fixant les calendriers des réunions et en assurant leur préparation ;
- Faire rapport au Comité de Pilotage de l'état d'avancement mensuel de chaque thématique ;
- Préparer la réunion semestrielle des bailleurs de fonds avec le Comité de Pilotage
- Elaborer le rapport d'exécution du programme d'urgence à mi-parcours qui sera présenté aux partenaires du Burundi à l'occasion de la Table Ronde de septembre 2006

- Mener toutes les actions nécessaires pour assurer le suivi de la mise en œuvre des activités du programme, leur évaluation et leur coordination en collaboration avec le projet d'appui au Programme d'urgence gestionnaire du Fonds Fiduciaire..

Il se réunit hebdomadairement et chaque fois que nécessaire.

6.1.3. L'Unité de gestion du programme d'urgence

L'unité d'appui du programme d'urgence a pour mission de :

- Monter les dossiers techniques et signer les contrats de sous-traitance avec les agences d'exécution ;
- Attribuer les marchés aux agences d'exécution conformément aux règles admises en la matière.
- Assurer le contrôle de qualité des travaux confiés aux divers opérateurs publics, para-publics, privés, ONG, associations de société civile, etc. ;
- Faire rapport régulièrement au Comité Technique de l'état d'avancement mensuel des décaissements et d'exécution des activités de chaque thématique.
- Assurer le suivi au quotidien de l'exécution des actions du programme financées par le Fonds Fiduciaire ;
- Assurer le contact avec les bailleurs de fonds, les projets et les ONG impliqués, dans le cadre de la concertation,
- Appuyer à l'élaboration du rapport d'exécution du programme d'urgence à mi-parcours qui sera présenté aux partenaires du Burundi à l'occasion de la Table Ronde de septembre 2006

6.5. Mesures d'accompagnement

Des mesures d'accompagnement doivent être prises pour garantir la réussite du programme d'urgence. On pourrait les sérier de la manière suivante :

6.5.1. La restauration d'un environnement sécuritaire viable

La restauration de la paix sur l'ensemble du territoire est un impératif pour permettre aux sinistrés de regagner leurs collines et renouer avec les activités de production agricole. Ceci permettra aux structures d'appui à la production d'œuvrer en milieu rural et surtout aux bailleurs de fonds de réinvestir durablement dans le secteur agricole.

6.5.2. Le financement et la gestion rationnelle des ressources du programme

La mobilisation des ressources requises est une condition nécessaire pour la mise en œuvre du programme. Un effort de solidarité nationale est à faire pour compléter les ressources attendues des bailleurs de fonds. Une collecte des contributions volontaires devrait être organisée par les pouvoirs publics auprès de toutes les composantes de la société burundaise tous secteurs confondus pour alimenter le Fonds national de Solidarité.

Les ressources mobilisées pour la mise en œuvre du Programme d'urgence doivent être gérées d'une manière efficace, efficiente et transparente.

6.5.3. Le fonctionnement des mécanismes de solidarité communautaire

La cohabitation pacifique entre les populations restées sur collines et celles à réinstaller constitue une condition sine qua none de la réussite des interventions prévues dans le programme. L'administration territoriale et les différents services des ministères représentés sur le terrain sont tenus d'encourager la solidarité et la fraternité entre les divers

groupes. Les conflits fonciers qui peuvent naître de la réinstallation des sinistrés devront être tranchés avec sérénité pour éviter tout débordement et tout risque d'éclatement de nouveaux conflits.

6.5.4. La cohérence entre le programme d'urgence et les autres programmes de développement

L'appui substantiel aux sinistrés ne doit pas laisser de côté les populations restées sur les collines dans une situation de précarité. Les autres programmes et projets de développement doivent en tenir compte et travailler de concert avec le programme d'urgence dans un cadre de complémentarité et de synergie.

6.5.5 Le suivi régulier des interventions prévues dans le programme

Un système de suivi/évaluation participatif des interventions sera mis en place pour mieux exécuter les activités du programme (voir modalités de mise en œuvre du programme).

6.5.6. Renforcement du partenariat entre le CNCA et les autres acteurs

Le CNCA veillera au renforcement de son partenariat avec les structures publiques centrales et décentralisées avec pour objectif la réalisation des objectifs du programme d'urgence dans les meilleures conditions administratives, financières et techniques. Il s'emploiera avec le gouvernement à développer un partenariat fort avec les bailleurs de fonds et les agences du système des Nations Unies à travers une gestion transparente des différentes actions prioritaires.

PARTIE III
PLAN D' ACTIONS CHIFFRE

PARTIE 3 : PROGRAMME D' ACTIONS CHIFFRE

A – CHIFFRAGE DES ACTIONS PRIORITAIRES

I - ASSISTANCE AUX POPULATIONS VICTIMES DE LA SÉCHERESSE ET DE LA FAMINE

Le programme d'aide alimentaire vise l'assistance en vivres de 30% des ménages du pays soit 460.000 ménages.

1.1. Programme d'aide alimentaire d'urgence :

Le ménage étant constitué de 5 personnes en moyenne, il est urgent de constituer un stock d'aliments pour pouvoir les assister pendant 3 mois :

- 25kg de haricot /mois / ménage (25 kg x 460.000 x 3 mois) soit 34 500 tonnes
- 25 kg de maïs / mois / ménage (25kgx 460000 x 3 mois) soit 34 500 tonnes
- 15 kg de riz / ménage / mois (15 kg x 460000 x 3 mois) soit 20 700 tonnes
- 1 litre d'huile / ménage / mois (1 litre x 460000 x 3 mois) soit 1 380 000 litres
- 2kg de sel / ménage / mois (2 kg x 460000 x 3 mois) soit 2760 tonnes
- 10 kg de farine complète / ménage /mois (10 kg x 460000 x 3 mois) soit 13800 tonnes
- 2,5kg de sucre / ménage/mois (2,5 kg x 460000 x 3 mois) soit 3450 tonnes

Désignation	Quantités (tonnes)	Coût unitaire (Fbu)	Coût total (Fbu)
Haricot	34 500	500000	17 250 000 000
Mais	34 500	400000	13 800 000 000
Riz	20 700	550000	11 385 000 000
Huile	1 380 000 (litres)	1600	2 208 000 000
Sel	2760	400000	1 104 000 000
Farine complète	13 800	800000	11 040 000 000
Sucre	3 450	750000	2 587 500 000
Grand Total			59 374 500 000

1.2. Programme Agricole d'urgence saison 2006b

Le programme va fournir des semences maraîchères et des semences de haricot ainsi que des intrants d'accompagnement.

Pour les semences maraîchères, chaque ménage recevrait 2 sachets de 5g chacun soit un sachet de semences de choux et un sachet de semences d'aubergine ou tomate. Les intrants d'accompagnement sont estimés à 0,10 kg d'urée par ménage soit au total 46.000kg.

On fournirait également 20kg de semence de haricot à chaque ménage et 20 kg de DAP soit un total pour les 460.000 ménages 9.200.000kg de haricot et 9.200 tonnes de DAP.

Désignation	Quantité (kg)	Coût unitaire (Fbu)	Total (Fbu)
Semences maraîchères	920 000 (sachets)	300	276.000.000
Haricots	9 200 000	500	4.600.000.000
DAP	9 200 000	850	7 820.000.000
Urée	46 000	850	39.100.000
Arrosoirs	460 000	5 000	2 300 000 000
Total			15 035 100.000

3000 moniteurs seront recrutés et formés pour l'encadrement des cultivateurs.

Coût total de l'opération : 1.000.000 \$US dont 580.000 \$US de salaires. Le reste étant réservé au transport des intéressés.

II - REHABILITATION, EDIFICATION ET EQUIPEMENT D'INFRASTRUCTURES SCOLAIRES ET AMELIORATION DE L'ACCES AUX SOINS DE SANTE

2.1. Construction et Equipement de 1075 salles de classe

Construction	: 12.500.000 FBU x 1 075 =	13.437.500.000 FBU
Pupitre ⁶	: 20.000 FBU x 1 075 x 30 =	645.000.000 FBU
Tableau noir	: 35.000 FBU x 1 075 =	37.625.000 FBU
Armoire	: 50 000 FBU x 1 075 =	53 750 000 FBU
Bureau du maître	: 25 000 FBU x 1 075 =	26 875 000 FBU
Coût Total	:	= 14.200.750.000 FBU

2.2. Equipement de la RPP et production de manuels scolaires

Assembleuse	: 700.000.000 FBU x 1 =	700 000 000 FBU
Encolleuse et une couseuse	: 340.000.000 FBU x 1 =	340.000.000 FBU
Manuels scolaires ⁷	: 2.000 FBU x 4 x 250 000 =	2.000.000.000 FBU
Coût Total	:	=3.040.000.000 FBU

2.3. Recrutement de 7 500 enseignants

Salaires de 7 500 enseignants pour quatre mois (sept – déc 06)	: 40.000 FBU x 7 500 x 4 =	1.200.000.000 FBU
Coût Total	:	= 1.200.000.000 FBU

2.4. Appui aux structures de soins en médicaments et autres consommables

Stock tampon de six mois de médicaments pour les Centres de Santé et les Hôpitaux :	=	2.150.000.000 FBU
Stock annuel en consommables pour les Centres de Santé et les hôpitaux ⁸	=	2.450.000.000 FBU
Coût Total	:	= 4.600.000.000 FBU

⁶ L'hypothèse de travail est qu'on a 60 élèves par classe et un pupitre pour deux élèves

⁷ L'hypothèse de travail est que l'on prévoit un manuel pour deux élèves

⁸ Plan d'actions du Ministère de la Santé Publique

2.5. Fonds de soutien aux indigents et aux pauvres⁹

L'hypothèse de travail est qu'il existe 10% d'indigents sur l'ensemble de la population soit 750.000 personnes qui sont prises en charge à 100%. Cinq catégories de dépenses médicales sont répertoriées par le Ministère de la Santé Publique (la césarienne, les accouchements, le PCIME, l'hospitalisation, et les consultations externes). Les coûts unitaires sont comme suit :

- Pour la césarienne	120.000 FBU x 1.440 personnes	= 172 800 000 FBU
- Pour le PCIME	3.000 FBU x 154 000 personnes	= 462 000 000 FBU
- Pour les accouchements	15.000 FBU x 27 200 personnes	= 408 000 000 FBU
- Pour les hospitalisations	30.000 FBU x 81 400 personnes	= 2.442.000.000 FBU
- Pour les consultations Externes	3.000 x 486 000 personnes	= 1 458 000 000 FBU
Coût Total		= 4.942.800.000 FBU

III - RAPATRIEMENT, REINSTALLATION ET REINSERTION ECONOMIQUE DES SINISTRES (RAPTRIES, DEPLACES, EX-COMBATTANTS ET EX-DETENUS)

Actions	Activités	Coût estimatif en US\$
1. Appui au retour des réfugiés et des déplacés Intérieurs	1.1. Sensibiliser pour le retour volontaire	180 000
	1.2. Transport intérieur des rapatriés et déplacés	360 000
	1.3. Aménager et réhabiliter les sites de transit	270 000
	1.4. Distribuer le paquet retour	540 000
	1.5. Appuyer les groupes plus vulnérables (enfants non accompagnés, malades chroniques, femmes enceintes, etc.)	350 000
S/Total 1		1 700 000
2. Reconstruction / Réhabilitation de l'habitat pour les rapatriés, déplacés, démobilisés, veuves, orphelins de guerre et autres vulnérables	2.1. Appuyer la reconstruction de 13500 maisons pour les rapatriés, déplacés, démobilisés et autres groupes vulnérables	9 450 000
	S/Total 2	9 450 000
3. Aménagement et assainissement des sites de Réinstallation	3.1 Identification et bornage de 10 sites	50 000
	3.2. Aménager et assainir 10 sites de réinstallation des sinistrés	500 000
S/Total 3		550 000
4. Restauration de la capacité productive des sinistrés (agriculture, élevage, etc.)	4.1. Acheter et Distribuer les intrants et outils Agricoles	1 800 000
	S/Total 4.	1 800 000
5. Appui au Programme national d'assistance en faveur des groupes défavorisés comme les enfants, les personnes âgées, les handicapés, etc.	5.1. Réinsertion des enfants en difficulté	2 500 000
	5.2. Identification des enfants de la rue et recherche des familles d'accueil de ces enfants	2 000 000
	5.3. Réinsertion des personnes handicapées et des personnes âgées à travers la construction des maisons	2 500 000
S/Total 5		7 000 000
Pavage de 78 km de voirie et emploi des sinistrés ¹⁰	Pavage de la voirie des quartiers dévalorisés	20 200 000
TOTAL GENERAL.		40 700 000

⁹ Selon le Ministère de la Santé Publique

¹⁰ Voir détails ci-après

Le programme de pavage de la voirie qui est présenté pour l'année 2006 en Mairie de Bujumbura et dans certains centres urbains secondaires se présente comme suit :

1. BWIZA	Pavage et Assainissement	6,270 km	1.378.850.000 FBU
2. KININDO	Pavage et Assainissement	44,100 km	12.348.000.000 FBU
3. NYAKABIGA	Pavage et Assainissement	12,500 km	2.750.000.000 FBU
4. NGAGARA	Pavage et Assainissement	7,000 km	1.960.000.000 FBU
5. GITEGA	Pavage et Assainissement	7,750 km	1.365.000.000 FBU
6. NGOZI	Pavage et Assainissement	1,700 km	402.000.000 FBU
TOTAL		79,320 km	20.203.850.000 FBU

IV – BONNE GOUVERNANCE ET RENFORCEMENT DE L'ETAT DE DROIT

4.1. Equipement des maisons de détention

Ainsi les sous-composantes du projet sont :

- Renouvellement des ustensiles de cuisines, lits, matelas, vêtements et assistance alimentaire pour 800.000.000 de FBU ;
- Le contrôle régulier des détenus et suivi de la régularité d'incarcération pour 100.000.000 FBU ;
- Le matériel d'identification des détenus pour un montant de 100.000.000 FBU

Coût du Projet : 1.000.000.000 Fbu.

4.2. Renforcement du suivi du CSLP complet

- l'enquête annuelle agricole et de budget consommation des ménages pour l'année culturelle 2006-2007. Coût de l'enquête 1.200.000 000 FBU dont 50% pour 2006. Ces 50% financeraient les préparations administratives et techniques de ladite enquête.
- le renforcement des capacités des structures de production et synthèse statistiques (ISTEEBU, les Unités sectorielles existantes et celles à créer, la CTISIP¹¹) pour un meilleur suivi et évaluation de la pauvreté et les impacts des stratégies dans la réduction de la pauvreté pour 2006. Coût de l'activité : 340.000.000 FBU

Coût total de l'action : 600.000.000 FBU + 340.000.000 FBU = 940.000.000 FBU

4.3. Recensement Général de la Population et de l'Habitat

Le coût de toute l'opération est estimé à 7 milliards de FBU, (soit environ 7.000.000 \$ US) dont environ 20% en 2006 et le reste en 2007 et 2008.

Il s'agit pour ce programme de :

C - MATRICE DES RESULTATS

N°	Thème/ Actions urgentes	Durée d'exécution	Résultats	Montant en SUS
1.	Assistance aux populations victimes de la sécheresse			
1.1.	- Programme d'aide alimentaire d'urgence	3 mois (mars, avril mai 2006)	460.000 ménages, soit 30% de la population totale, bénéficient de l'aide pendant 3 mois	75.409.600 59.374.500
1.2.	- Programme Agricole d'urgence saison 2006b	Un mois (février, mars 06)	460.000 ménages, soit 30% de la population totale, bénéficient d'intrants et 3000 moniteurs recrutés, formés dans l'encadrement des cultivateurs	16.035.100
2.	Réhabilitation, édification et équipement d'infrastructures scolaires et soins de santé			27.983.550
2.1.	- Construction et Equipement de 1075 salles de classe	9 mois	64.500 élèves scolarisés	14.200.750
2.2.	- Equipement de la RPP et production de manuels scolaires	- 3 mois - 6 mois	Une assemblée, une encolleuse et une couseuse acquises et 1.000.000 manuels scolaires distribués	3.040.000
2.3	- Recrutement de 7 500 enseignants ¹²	4 mois (sept. à déc. 2006)	450.000 élèves enseignés	1.200.000
2.4	- Fonds de soutien aux indigents et aux pauvres ¹³	9 mois	Les indigents soit 750 000 personnes (10% de la population totale) sont prises en charge à 100%	4.942.800

¹² les 7 500 enseignants seront pris en charge pendant quatre mois (de septembre à décembre 2006) jusqu'à leur prise en charge par le budget de l'Etat

¹³ Considérant que 10% de la population totale est constituée d'indigents, et considérant leur prise en charge est à 100% concernant l'hospitalisation, les accouchements, les césariennes, les consultations externes et les enfants de moins de cinq ans (voir tableau des coût estimatifs du volet PNDS 2006 par la Direction Générale de la Santé Publique le 22 décembre 2006

2.5	- Appui aux structures de soins en médicaments et autres consommables	6 mois	Stock tampon de six mois pour les CdS et les Hptx en médicaments et consommables	4.600.000
3.	Rapatriement, Réinstallation et Réinsertion économique des sinistrés			
3.1.	- Appui au retour des réfugiés et des déplacés intérieurs	9 mois	150.000 rapatriés et 30.000 déplacés sont pris en charge (sensibilisation, paquet de retour, etc.)	40.700.000 1.700.000
3.2.	- Appui à la réinsertion socio-économique des sinistrés	9 mois	36.000 ménages bénéficient des intrants agricoles	1.800.000
3.3.	- Appui au Programme National d'assistance aux groupes défavorisés (enfants seuls, femmes enceintes, vieillards)	9 mois	Réinsertion de 10 000 enfants en difficultés, et construction de 3.000 maisons pour personnes handicapées	7.000.000
3.4.	- Aménagement des sites et construction de 13.500 maisons	9 mois	67.500 sinistrés auront un habitat décent, soit 5,5% de la population totale	10.000.000
3.5.	- Pavage de 78 km de voirie à Bujumbura, Ngozi et Gitega	9 mois	Des milliers de rapatriés seront réinsérés par le travail dans le pavage et l'assainissement des voiries	20.200.000
4.	Bonne gouvernance et renforcement de l'état de droit			3.252.500
4.1.	- Equipement des maisons de détention en matelas, couverture, ustensiles de cuisine, marmites, etc.	2 à 3 mois	amélioration des conditions de détention des prisonniers	1.000.000
4.2.	- Renforcement du suivi du CSLP	9 mois	- Un système de suivi	940.000

			efficace du CSLP et une batterie d'indicateurs de suivi fonctionnels - Enquête agricole et de budget de consommation préparé (administratif et technique)	1.312.500
4.3.	- Recensement Général de la Population et de l'Habitat	1 ^{ère} phase : 12 mois	Equipes d'agents recenseur formés, découpage du pays réalisé, questionnaire prêts matériel bureautique de saisie apprêtée, matériel roulant disponible, cartographie	20.870.000
5.	Appui au Budget			20.870.000
5.1.	- Appui au Budget et à la Balance des Paiements	Au lendemain de la tenue de la table ronde	Secteurs sociaux (éducation et santé) mieux soutenus	168.215.650
	TOTAL			